



Mission d'une délégation de la section en Slovénie 7-10 juin 2011

COMPTE RENDU

La délégation s'est rendue en Slovénie à l'invitation de M. Vito Rožej, membre de l'Assemblée nationale slovène et président de la section bilatérale Slovénie-Belgique de l'Assemblée nationale.

Le président de la section, le sénateur Bart Tommelein, menait la délégation, à laquelle participaient également les sénateurs Freya Piryns et Louis Siquet. M. Louis Engelen, ambassadeur de Belgique à Ljubljana, accompagnait la délégation.

La visite débutait par une

rencontre avec le président et des membres du groupe d'amitié Slovénie-Belgique, ainsi que des membres de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale.



Les participants à la réunion étaient : M. Vito Rožej (ZARES), Mme Alenka Jeraj (SDS) et M. Milenko Ziherl (SDS) membres du Groupe, Mme Silva Črnugeli (SD) et M. Anton Anderlič (LDS), membres de la Commission des Affaires européennes et du Groupe Slovène de l'UIP.

Au moment de la visite, la politique en Slovénie est sous pression, notamment à cause d'un triple référendum organisé le 5 juin: le premier sur la réforme des pensions, le deuxième sur la lutte contre le travail au noir, le troisième contre la clôture des archives d'avant l'indépendance. Plus de 40% des votants ont participé à ces référendums. Chacune des trois questions posées a été rejetée à plus de 70%. La crise politique qui s'ensuit est – avec le problème de l'instabilité politique en Belgique – au centre des discussions lors des réunions.

Il est question, entre autres, de la procédure concernant les référendums, organisés à la demande de 30 parlementaires ou sur la base de 40.000 signatures, ou encore du principe de l'aide de proximité (référendum sur la lutte contre le travail au noir). M. Anderlič souligne le fait que, depuis quelque temps, l'on abuse du recours au référendum. Au long des vingt premières années de la république, des référendums furent organisés au sujet de l'indépendance, de l'adhésion à l'OTAN et à l'UE, de la détermination des frontières avec l'Autriche. Or, rien qu'en 2010, quatre référendums ont été organisés. Cela dit, Mme Jerai estime qu'une réforme des pensions ne peut aboutir qu'à la condition d'être basée sur un consensus national.

MM. Tommelein et Rožej soulignent l'importance d'une coopération entre les petits pays de l'Union européenne (Benelux, Nordic Council, Groupe Visegrád, Baltic Assembly) et la coopération transfrontalière, tandis que M. Siquet soulève le thème de la sécurité nucléaire. M. Tommelein réfute l'affirmation slovène comme quoi la Belgique fonctionnerait parfaitement sans gouvernement. Il souligne que le gouvernement actuel s'occupe des affaires courantes, mais que les décisions fondamentales pour les générations futures ne sont pas prises.

A l'issue de la réunion, la délégation visite les bâtiments de l'Assemblée nationale et du Conseil national, après quoi elle reçoit une **visite guidée** de la vieille ville.

Le bâtiment abritant le parlement a été conçu par l'architecte Vinko Glanz. Les travaux ont duré de 1954 à 1959. Le 19 février 1959, la première session de l'Assemblée populaire de la République populaire de Slovénie y était tenue. La salle plénière fût totalement rénovée en 2000; elle compte 150 places disposées comme dans un amphithéâtre. Une autre salle importante est le lobby, qui est principalement réservé aux activités protocolaires. Dans ce lobby, l'on peut admirer une énorme fresque murale illustrant l'histoire de la Slovénie depuis sa colonisation par les Slaves jusqu'à l'après-guerre 40-45.

L'Assemblée nationale actuelle – le *Drzavni Zbor* – est composée de 90 membres élus pour un mandat de 4 ans (représentation proportionnelle avec une barre de 4%). Les minorités hongroise et italienne sont chacune automatiquement représentées par un parlementaire. Les dernières élections ont eu lieu le 21 septembre 2008. Le Conseil national – ou *Drzavni Svet* – a principalement un rôle consultatif et compte 40 membres avec un mandat de 5 ans. Ce sont les représentants des intérêts sociaux, économiques, professionnels et locaux.









Plus tard, la délégation rencontre le maire de la ville portuaire de **Piran**, le Dr. Peter Bossman, parfois surnommé «l'Obama de Piran » dans la presse.

Né au Ghana le 2 novembre 1955, le Dr. Bossman a fait des études de médecine à Ljubljana en 1977 et est élu maire de Piran depuis le 24 octobre 2010.

Le centre de Piran compte 2000 habitants, l'agglomération 17.000. Le tourisme y est la principale activité économique. Le Dr. Bossman désirerait une plus grande coopération entre les 210 communes situées dans la région côtière. Pour atteindre ce but, une initiative législative est nécessaire, mais il semblerait qu'il n'y ait aucune volonté politique à ce sujet.

L'hôpital intercommunal d'Izola est une exception à ce niveau. La coopération avec l'Italie est parfois problématique ; l'Italie est en effet un grand pays avec une administration pesante. Trois membres italiens — parmi lesquels un vice-maire — siègent toujours au conseil communal de Piran. Par ailleurs, tous les documents sont traduits en italien. Les noms des rues de la ville figurent dans les deux langues. Dès les prochaines législatives, c.-à-d. en 2012, les mandats de maire et de parlementaire seront incompatibles.





En passant par Portorose, la délégation rejoint **Koper**, où elle a rencontré **M. Tomaž Gantar, chef de** cabinet du Maire.



M. Gantar était maire de Piran jusqu'aux dernières élections municipales. En termes de superficie, Koper est la cinquième ville de Slovénie, mais elle atteint deuxième position si l'on mesure la puissance économique. Le niveau de chômage y est d'ailleurs le plus bas du pays. La côte slovène est longue de 47 km, dont 18 se situent sur le territoire de Koper. Le port doit son essor à sa situation maritime stratégique (à 500-600 km de Zürich, Vienne, Milan et Budapest).

La croissance du port a une influence positive sur le développement de la ville (industrie, secteur tertiaire,

entreprises de toutes sortes) et vice-versa. Les ports de Koper et de Piran se complètent, Koper étant un port commercial, Piran se dirigeant davantage vers le tourisme nautique. Le nombre de touristes évoluerait de 120.000 en 2010 à 180.000 en 2011. Tout comme Piran, Koper est une ville italo-slovène bilingue. Le port date de la République vénitienne aux 15^e et 16^e siècles. M. Tommelein fait remarquer combien les ports et le tourisme sont importants pour l'économie de nos deux pays. Il constate qu'il y a de nombreuses similitudes entre la Slovénie et la Belgique, entre autres, au sujet de la cohabitation de communautés différentes.



Répondant à une question de M. Siquet, M. Gantar explique que le développement touristique de la ville est assez récent. Il est toujours difficile d'obtenir des investissements étrangers dans le secteur hôtelier en raison de la réglementation nationale et de la crise économique internationale. Ce qui ne diminue point les ambitions concernant la construction d'hôtels et l'aménagement des plages.



S'ensuit une **visite au port**, guidée par M. Sebastjan Šik, directeur des relations publiques, et par M. Bojan Babič, directeur de projet du terminal des passagers, tous deux appartenant à l'entreprise portuaire slovène Luka Koper, qui a construit et qui gère le port de Koper (<u>www.lika-kp.si</u>).

2011 est une année charnière pour le port de Koper : grâce à un investissement de 6 millions d'euros, le chenal a été approfondi (tirant d'eau 18 m) et le paquebot Voyager of the Seas (Royal Carribean) y accostait pour la première fois, ce qui permettra d'augmenter sensiblement le nombre de passagers (de 40.000 à 120.000). Une aubaine pour toute l'entreprise portuaire(entretien technique, contrôle des passagers et des bagages,...) et pour l'économie locale (tour-opérateurs). En 2010, 400.000 conteneurs ont été traités (250.000 au port voisin de Trieste). Les principales destinations pour ces marchandises sont l'Afrique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient. A l'arrivée à Koper, un tiers seulement des marchandises est destinée à l'usage intérieur, deux tiers sont directement réacheminés, dont 60% par chemin de fer.

M. Tommelein s'enquiert quant à la coopération avec les autres ports dans la région (North Adriatic Ports Association of NAPA – voir http://www.portsofnapa.com/) et les possibilités d'extension. Il serait possible de doubler la capacité portuaire, mais elle est soumise à un plan national d'aménagement du territoire. Le plus grand atout du port réside dans sa multifonctionnalité.

La journée du 9 juin commence par une réunion avec le président et des membres de la **Commission pour** la culture, l'éducation, le sport et la jeunesse de l'Assemblée nationale, dirigée par Mme Majda Potrata.

Il s'agit de la plus grande commission de l'Assemblée nationale. Elle compte 19 membres et trois vice-présidents (parmi lesquels M. Vito Rožej).

La sous-commission Jeunesse a préparé une étude intitulée *Jeunesse 2010*, qui servira de base à une série de choix stratégiques.

M. Tommelein indique qu'en Belgique, la compétence Culture appartient aux Communautés.



Deux sénateurs communautaires font d'ailleurs partie de la délégation belge : MM. Tommelein et. Siquet. Par ailleurs, M. Tommelein désire être renseigné sur l'organisation des média en Slovénie.

Mme Potrata donne l'aperçu suivant : le paysage audio-visuel slovène est constitué par un volet service public et un volet secteur privé. Les autorités publiques se chargent de l'organisation de trois chaînes TV, de deux chaînes radiophoniques à vocation générale et d'une chaîne culturelle. Il y a des programmes spécifiquement destinés aux minorités italienne et hongroise et pour les Tsiganes. Le parlement nomme la plupart des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance. Il y a eu un référendum pour augmenter les moyens financiers des chaînes publiques, notamment pour permettre l'application des nouvelles technologies, mais la proposition a été rejetée. Ce qui différencie le secteur public des chaînes privées, c'est surtout le nombre de programmes que les chaînes publiques doivent réaliser elles-mêmes en matière d'information, de culture et de formation. Cependant, l'audimat de ces programmes n'est pas nécessairement élevé. La concurrence avec le secteur privé demeure donc difficile à cause de cette orientation différente.

M. Rožej ajoute que l'agence de presse nationale STA est organisée sur la même base que celle des chaînes publiques (notamment en ce qui concerne le contrôle du parlement sur le conseil d'administration). Comme l'espace culturel slovène est très réduit, il estime que le rôle des chaînes publiques est d'autant plus important. Les redevances de l'audiovisuel slovènes sont payées par tout un chacun utilisant de l'électricité. Ces redevances servent également à financer partiellement le secteur cinématographique modeste, certes, mais important pour l'identité culturelle.

M. Siquet demande d'aborder le dossier de la politique de la jeunesse. Selon Mme Potrata, il existe parmi les jeunes Slovènes un très grand engagement politique. De plus, la Slovénie a une longue tradition en matière d'associations de jeunes dans les domaines les plus divers : sport, culture, université, alpinisme, ... et ce, aussi bien en milieu urbain que rural. Mme Piryns pose des questions au sujet de l'obligation scolaire et du décrochage scolaire.

La Slovénie affiche un des taux les plus bas de l'Union européenne. Quelque 97% des jeunes Slovènes finissent des études secondaires. Pour ceux qui, malgré tout, « décrochent », il y a des programmes spécifiques (enseignement de projet) cofinancés par le programme social de l'UE. L'obligation scolaire est actuellement limitée à 9 ans. L'on hésite à la prolonger, vu les résultats positifs cités plus haut. Il existe aussi un réseau d'universités populaires. Il ne s'agit pas d'un enseignement formel, mais de formations permettant à des adultes d'acquérir des compétences pour qu'ils soient plus indépendants dans la vie.

Les participants ont encore un long échange de vues sur PISA (Programme for International Student Assessment). PISA est une enquête comparative de grande envergure menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de connaissances et d'aptitudes en matière de lecture, de culture mathématique et de culture scientifique. Cette enquête a révélé de grandes différences régionales tant en Slovénie qu'en Belgique. De plus, le décrochage scolaire en Belgique reste fort élevé, entre autres à cause de l'immigration massive.

Les jeunes Slovènes, quant à eux, se soucient davantage de l'accès au logement abordable et à l'emploi, explique M. Rožej. Cette génération surprotégée, comme l'appellent les Slovènes, est contrainte de rester habiter chez les parents. L'intégration des minorités pose moins de problèmes. Les jeunes Tsiganes sont formés et ensuite engagés comme assistants dans les écoles primaires afin de pallier les insuffisances linguistiques des enfants tsiganes. Mme Jeraj déplore que l'enseignement technique et professionnel soit délaissé, tout comme certaines facultés universitaires telles que la médecine.

Ensuite, la délégation belge a été reçue par M. Pavel Gantar, président de l'Assemblée nationale.

M. Gantar estime que les relations entre les deux pays sont excellentes. Seules les relations économiques pourraient être améliorées. L'échange de parlementaires devient encore plus importante depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. En effet, de nouvelles tâches et responsabilités ont été confiées aux parlements nationaux, par exemple au niveau du contrôle de la politique étrangère et de sécurité commune.



M. Tommelein souligne une fois de plus

l'importance de la coopération entre les petits pays de l'UE, comme la Belgique et la Slovénie. Par ailleurs, il s'enquiert du dossier slovène en matière d'immigration et de demande d'asile ainsi que de la politique concernant les minorités.

M. Gantar se joint entièrement à l'avis de M. Tommelein quant à la nécessité de coopération entre les petits pays au sein de l'UE, si l'on ne veut pas se limiter simplement à suivre les décisions des plus grands états. A titre d'illustration, il évoque la crise financière. Selon certains dirigeants européens, le multiculturalisme est un phénomène trop répandu. Lors de la guerre en Bosnie, la Slovénie a été envahie par les réfugiés. Cependant, dès que la guerre fut terminée, la plupart d'entre eux sont rentrés chez eux. Ceux qui sont restés s'intègrent parfaitement et représentent un enrichissement pour le pays.

En ce qui concerne les vagues d'immigration récentes venant d'Afrique du Nord, il plaide pour une approche commune, également et surtout dans les pays d'origine. Enfin, M. Siquet souligne l'importance de régions fortes au sein de l'Union Européenne (Comité des Régions). M. Tommelein se joint à ces propos. Les défis auxquels l'Europe est confrontée exigent des parlements forts avec des parlementaires forts.



La mission parlementaire s'est conclue par une réunion avec une délégation du Conseil national (sénat) slovène, menée par son président, M. Blaž Kavčič.

MM. Alojz Kovšca, Vincenc Otoničar, Dušan Semolič et Zupančič Cveto font également partie de la délégation. La discussion porte principalement sur la composition et les compétences du Conseil national slovène. Parmi les quarante membres, vingt-deux représentent les régions; les dix-huit autres représentent quatre groupes d'intérêt de la société civile : les employeurs, les salariés, les agriculteurs, les commerçants et les professions libérales.

Les sénateurs slovènes travaillent à temps-plein dans le secteur où ils sont élus. Le législateur veut ainsi professionnaliser le fonctionnement en le rendant moins dépendant des intérêts des partis politiques (réservés à l'Assemblée nationale). Cela s'applique moins aux représentants des entités locales. Chaque groupe

d'intérêt peut faire mettre une question qui le concerne à l'ordre du jour d'une séance plénière ou d'une réunion de commission. Le Conseil national a le droit d'initiative législative, peut exiger le sursis par un véto (le texte est alors renvoyé à l'Assemblée nationale où s'appliquent des règles plus strictes), il peut requérir une enquête ou un référendum sur une loi. Comme il a été dit dans les réunions précédentes, le nombre de référendums pose un sérieux problème politique.

M. Tommelein demande plus d'informations concernant le financement du Conseil national slovène, le calendrier des réunions et la façon dont sont prises les décisions. Le budget du Conseil national ne s'élève qu'à sept pour cent de celui de l'Assemblée nationale. Les sénateurs sont payés en fonction des activités. Ils sont assistés par vingt-six experts techniques. On fait correspondre l'ordre du jour des commissions au Sénat et à l'Assemblée nationale. Chaque mois, le Sénat organise une séance ordinaire. Cette année, la Slovénie fête ses vingt ans d'indépendance. Pendant tout ce temps, l'assemblée n'a connu aucune confrontation entre majorité et opposition ou entre les intérêts des représentants des entités locales et ceux des autres groupes. Les sénateurs essaient d'abord de trouver un consensus. Si c'est impossible, la décision est prise à la majorité.

Selon M. Dušan Semolič, qui siège au nom des salariés, le Conseil national n'est pas une réussite totale. Le référendum sur la réforme du régime des pensions, par exemple, a eu lieu sous la pression des syndicats et non à la demande du Conseil national. M. Alojz Kovšca, qui représente les artisans, insiste sur les atouts du Sénat slovène : sa composition hétérogène et le fait que ses membres ne sont pas directement liés à un parti. Cela permet de discuter utilement des dossiers comme celui des relations entre les générations ou du statut des services publics.